



**EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE VÉRAC  
SEANCE DU 10 FEVRIER 2024**

L'an deux mil vingt quatre, le 10 février à neuf heures trente, les membres formant le Conseil Municipal se sont réunis dans la salle du conseil municipal de VÉRAC, sous la présidence de M. BEC Dominique, Maire, pour y délibérer des questions inscrites à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers	14	Date de convocation	02/02/2024
En exercice	14	Date de la séance	10/02/2024
Présents	12	Heure de la séance	9H30
Votants	14	Lieu de la séance	Salle du conseil municipal
Quorum	8	Président de séance	Dominique BEC

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL	PRESENTS	ABSENTS	POUVOIR A
BEC Dominique	X		
MAUBERT-SBILE Karine	X		
MALARET Stéphane	X		
LIPPS Pascal	X		
GISTAIN Marie-Angèle	X		
CANO-DUMONT Geneviève	X		
CATALOGNA Magali	X		
CASTREC Yves		X	LEON Frédéric
GUERIN Evelyne		X	HAUCHARD Béatrice
HAGUENIN Mélanie	X		
HAUCHARD Béatrice	X		
LENE Luc	X		
LEON Frédéric	X		
REBEL Cyril	X		

Secrétaire de séance Mélanie HAGUENIN

**N° 2024/01-1002- DÉLIBÉRATION PORTANT SUR LA NOMINATION DU DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT AU SIVOS VÉRAC-TARNÈS- MOUILLAC**

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2122-7 et L5211-7 ;

**Vu** les statuts du syndicat intercommunal à vocation scolaire de l'école maternelle de Tarnès et Vérac rendu exécutoire le 17 janvier 1983 et ses avenants ;

**Vu** l'avenant des statuts disposant que la commune de Vérac est représentée par trois délégués titulaires et un délégué suppléant ;

Monsieur le Maire fait appel à candidature.

Considérant qu'il convient de désigner un délégué suppléant ;

Considérant la candidature de madame Karine MAUBERT-SBILE ;



DEPARTEMENT DE LA GIRONDE  
ARRONDISSEMENT DE LIBOURNE-CANTON DU LIBOURNAIS/FRONSADAIS

Envoyé en préfecture le 12/02/2024

Reçu en préfecture le 12/02/2024

Publié le

Berger Levrault

ID : 033-213305428-20240210-2024011002-DE

**DECISION**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE la candidature de madame Karine MAUBERT-SBILE
- DESIGNE madame Karine MAUBERT-SBILE déléguée suppléante au syndicat intercommunal à vocation scolaire Vérac-Tarnès-Mouillac.

**VOTE : CONTRE 0 ABSTENTION 0 POUR 14**

Le Maire,  
certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,  
informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré le 10 février 2024

Le Maire,  
**Dominique BEC**

A Vérac, le 12 février 2024

Pour copie conforme,

